

Charte de l'enfant hospitalisé à domicile

Cette charte t'aide à comprendre tes droits et ce que tu peux attendre pendant ton hospitalisation à domicile. Tu n'es pas seul, on est là pour toi !

1

L'HAD, une alternative à l'hôpital

L'hospitalisation à domicile (HAD) est proposée si les soins peuvent être faits à la maison en toute sécurité, avec l'accord des médecins et des parents.



2

La présence de tes parents et tes proches

Tu as le droit d'être entouré de tes parents et de tes proches tout le temps, car leur présence aide à te sentir mieux et à guérir plus vite.



3

Un soutien pour ta famille

Tes parents reçoivent toute l'aide et les informations nécessaires pour s'occuper de toi, sans que cela leur pose trop de soucis.

4

Des soins adaptés et limités au strict nécessaire

Seuls les soins vraiment importants sont faits, pour éviter au maximum la douleur et l'inconfort.



5

Un environnement sûr et rassurant

Ta maison reste un endroit agréable où tu peux jouer, apprendre et grandir, même pendant les soins.



6

Une équipe qui prend soin de toi

Les médecins et infirmiers travaillent ensemble pour que tu sois bien soigné et suivi au quotidien.



7

Le respect de ton intimité

Quand on te soigne, on fait attention à respecter ton espace et tes habitudes, avec gentillesse et respect.

8

Une explication adaptée à ton âge

Toi et tes parents avez le droit de comprendre ta maladie et tes soins, avec des mots simples et clairs.



9

Une attention spéciale pour la douleur

Tout est fait pour que tu ressentes le moins de douleur possible. On t'écoute et on s'occupe de toi avec douceur.



10

Tout le monde travaille ensemble pour toi

L'hôpital, les docteurs, les infirmiers et même ton école collaborent pour que tout se passe bien pour toi !

